



## **Règlement du Concours**

### **“La fête des peintres, Lions Club Montluçon Concordia x La Fontaine, école d’arts 2021”**

#### **1. Objet du concours**

L'établissement École d'arts La Fontaine, dont le siège social est situé 40 rue Romaine, 03100 Montluçon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 880 591 227 00017 RCS Montluçon représentée par Mathieu Rouget de Gourcez, en qualité de dirigeant, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu des statuts de la Société et le Lions club Montluçon Concordia, association Loi 1901 régulièrement déclarée à la Sous Préfecture de Montluçon sous le numéro W031000654, siège au domicile du Président en exercice, Bernadette SANZELLE, 17 bis rue du Pavé, 03100 Montluçon ; organisent un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé “Concours La fête des peintres, Lions Club Montluçon Concordia x La Fontaine, école d’arts 2021”.

L'objectif est de dynamiser l'activité artistique montluçonnaise et de motiver les créateurs à libérer leur talent tout en faisant une action caritative dans un concours dont le thème est **Montluçon haut en couleurs !**

Pour plus d'informations, les participants sont invités à consulter la page du site internet : <https://www.ecolelafontaine.fr/lfdp>

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

#### **2. Conditions de participations**

Le Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception des personnes ayant contribué directement ou indirectement à l'organisation du concours, des stagiaires et des salariés de l'École La Fontaine, des membres du jury et les membres de leur famille et les membres du Lions Club Montluçon Concordia.

L'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia pourront demander à tout moment aux participants du concours de présenter tout justificatif nécessaire à la validation de leur participation. Il est entendu que la candidature des participants ne répondant pas aux conditions précitées ou refusant de fournir les justificatifs sollicités ne sera pas prise en compte.

### 3. Modalités d'inscription

Pour participer au concours, les participants doivent obligatoirement s'inscrire par le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ecolelafontaine.fr/lfdp> et ce avant **le 18 Juin 2021 à 23h59**.

En remplissant ce formulaire, vous acceptez de faire don de l'œuvre que vous soumettrez pour le concours à l'École la Fontaine et au Lions Club Montluçon Concordia dans le but de les vendre aux enchères publiques au profit des associations caritatives **Épi de Lumière** et **PédiMagic**. **Si votre œuvre n'est pas vendue aux enchères, vous pourrez la récupérer soit le 19 juin après la vente soit à partir du 23 juillet si vous acceptez qu'elle soit mise en vente sur Facebook.**

L'œuvre doit obligatoirement être **déposée à l'École la Fontaine** (40 rue Romaine à Montluçon) avant le **19 Juin 2021 à 17h30**. Chaque participant devra, au moment du dépôt, signer sa fiche d'inscription pour finaliser sa participation.

Les projets non-conformes au cahier des charges du concours, reçus en mauvais état et/ou hors délai et/ou ne respectant pas les conditions de remise ne seront pas pris en compte et n'ouvriront droit à un quelconque droit à réparation ou indemnisation pour le candidat concerné.

Dans le cadre de sa participation, chaque participant est autorisé à soumettre **une œuvre maximum** dans sa catégorie Enfant (jusqu'à 14 ans) / Adulte (à partir de 15 ans révolus) / Professionnel.

Il est possible de participer en équipe (3 personnes maximum), cependant l'inscription doit être au nom d'une seule personne. Dans ce cas, les récompenses seront à partager entre les membres de l'équipe sans l'intervention des organisateurs.

La participation au concours implique de la part des participants **l'acceptation sans réserve du présent règlement** dans son intégralité.

### 4. Modalités du projet

Pour que votre projet soit validé, vous devrez respecter le cahier des charges :

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse <https://www.ecolelafontaine.fr/lfdp>.
- Création d'une œuvre sur toile ou sur papier.
- Matériel utilisé : Tout matériel et techniques sont autorisés.
- Répondre au thème "**Montluçon haut en couleurs**"
- 1 œuvre maximum par participant/groupe de participants.
- L'œuvre doit être accrochable en l'état.

⇒ Le projet doit être apporté à l'École la Fontaine 40 rue Romaine à Montluçon **au plus tard samedi 19 juin à 17h30**.

⇒ Catégories enfants et amateurs : Les œuvres peuvent être réalisées à l'avance et doivent être déposées entre le jeudi 17 juin 9h et le samedi 19 juin 17h30. Au moment du dépôt de votre œuvre, **signature du document de validation obligatoire** pour finaliser la participation.

⇒ Catégorie Professionnels : Les œuvres sont peintes obligatoirement le 19 juin. **Signature du document de validation obligatoire** (soit au Chanzy, soit à l'école la Fontaine) pour finaliser la participation le samedi matin entre 8h00 et 10h. Rendu des œuvres à l'école la Fontaine au plus tard à 17h30.

La participation au concours implique le **don de l'œuvre aux organisateurs** du concours afin que celle-ci soit mise en **vente aux enchères au profit de deux associations caritatives : Epi de Lumière et Zigzag.**

Les œuvres invendues après la vente aux enchères ou après la vente par internet pourront être **récupérées par leurs auteurs soit le 19 juin soit après le vendredi 23 Juillet 2021.**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne pas accepter les projets ne respectant pas ce cahier des charges. Une fois la fiche d'inscription complétée, le candidat recevra une confirmation par mail de sa réception par L'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia. Vous pourrez alors commencer à travailler !

#### **Résumé de la journée du 19 juin :**

**8h00 à 10h : Accueil des artistes à l'école la Fontaine ou au bar le Chanzy**

**17h30 : Rendu des oeuvres**

**18h00 : Délibérations du jury**

**18h30 : Remise des prix**

**19h00 : Vente aux enchères des oeuvres**

#### **5. Lots**

Les lots à remporter dans le cadre du concours sont les suivants :

##### Catégorie Professionnel :

- 1er prix : 300€ + lot de 60 €
- 2e prix : 200€ + lot de 60 €
- 3e prix : 100€ + lot de 60 €

##### Catégorie Enfant :

- 1er prix : lot d'une valeur de 150€
- 2e prix : lot d'une valeur de 125€
- 3e prix : lot d'une valeur de 100€

##### Catégorie Adulte :

- 1er prix : lot d'une valeur de 300€
- 2e prix : lot d'une valeur de 250€
- 3e prix : lot d'une valeur de 200€

##### Catégorie "Prix du public"

- Prix : lot d'une valeur de 100€

#### **6. Sélection des gagnants**

Les lauréats du concours sont choisis par un jury de professionnels du monde de l'art qui se réunira le samedi **19 Juin 2021 à 18h00**. Les résultats sont annoncés dès que le jury a fini de délibérer en s'en suit la vente aux enchères.

En parallèle de la sélection du jury, un “**prix du public**” sera décerné au candidat ayant reçu le plus de “j’aime” sur son œuvre qui sera **postée le lundi 21 Juin 2021** sur la page Facebook des cours amateurs École la Fontaine. Il faut partager au maximum le poste de votre œuvre créé par l’École la Fontaine. Les comptes de “j’aime” sur le compte de l’école sont arrêtés le vendredi **23 Juillet 2021**.

## **7. Remise des prix**

Tous les prix seront remis aux gagnants après l’annonce des résultats par le jury le samedi **19 Juin 2021 à 18h30**.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés, ni remplacés par d’autres lots. Toutefois, si les circonstances l’exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les lots annoncés par d’autres lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée de ce fait.

Pour récupérer votre lot, merci de vous munir d’une pièce d’identité correspondant au nom inscrit sur la fiche d’inscription qui a été remplie et de vous adresser au personnel de l’École la Fontaine.

Un repêchage pourra être effectué auprès des personnes ayant réalisé une oeuvre mais ne faisant pas partie des 3 premiers, en cas de non éligibilité d’un ou de plusieurs des gagnants précédemment évoqués, d’annulation de leur participation par l’École la Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia ou si le gain n’est pas réclamé dans la **durée d’un mois** après que les gagnants aient été informés de leur mise à disposition.

## **8. Responsabilité**

Il est entendu que la responsabilité ni de l’École La Fontaine ni du Lions Club Montluçon Concordia ne saurait être engagée dans l’hypothèse où un participant n’aurait pu participer au concours en raison de dysfonctionnements liés aux caractéristiques même d’Internet. Dans ce cas, le ou les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

L’inscription par Internet implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites d’Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

L’absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d’éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de l’École La Fontaine ou du Lions Club Montluçon Concordia.

L’École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia ne pourraient être tenus responsables de tout incident survenu au préjudice d’un participant lors de sa participation au concours, telle que la perte de données ou la non-réception d’une participation ou sa validation. L’École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia ne pourront être tenus pour responsables d’un incident ou d’un accident survenu lors de la jouissance des lots. De même, l’École La Fontaine, le Lions Club Montluçon Concordia et ses partenaires ne pourront être tenus responsables d’un éventuel problème de livraison des lots.

L'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le concours, à l'écouter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Les organisateurs se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger ou de reporter ou de réduire la période de participation et informeront le cas échéant les participants directement via le site internet et par mail.

## **9. Règlement**

Les participants sont amenés à transmettre des données à caractère personnel à L'École La Fontaine et au Lions Club Montluçon Concordia par le biais de la fiche d'inscription au concours.

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse mail du concours : [ldp@ecolelafontaine.fr](mailto:ldp@ecolelafontaine.fr) ou vous pouvez le télécharger et l'imprimer directement via : <https://www.ecolelafontaine.fr/PJ/reglement-ldp.pdf>.

Le présent règlement peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande pendant la période du concours et dans les deux (2) mois suivant la clôture de celui-ci.

## **10. Données personnelles**

Les participants sont amenés à transmettre des données à caractère personnel à l'École la Fontaine et au Lions Club Montluçon Concordia par le biais des fiches d'inscription et de validation au concours. Les coordonnées des personnes qui se sont renseignées et des participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles sont utilisées par l'École la Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia ou ses prestataires pour la gestion du concours ou toute autre information que souhaiteraient leur faire parvenir les organisateurs.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives le concernant et qu'il peut exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia figurant en tête du présent règlement.

## **11. Autorisation**

Dans le cadre de la promotion du concours, les participants autorisent L'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia à utiliser et diffuser à titre gratuit, leur nom, prénom et image sur tout support, dans le monde entier pour la durée du concours, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage quelconque.

Par sa participation, le participant accorde à l'École la Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia, l'utilisation des informations envoyées pour toute communication (diaporama de présentation aux jurys, dossier de presse, revue, site Internet, réseaux sociaux, vidéo de présentation, photo du candidat...) que la société fera sur le candidat et son ou ses projets s'il est nommé ou lauréat.

Les documents déposés par les candidats dans le cadre de leur participation au concours, contiennent des éléments protégés au titre du droit de la personnalité, tel que, à titre d'exemple, la photo du candidat.

Chaque Candidat accorde à l'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia à titre irrévocable et non exclusif, l'autorisation d'utiliser, de reproduire, de représenter et d'exploiter librement, en tout ou en partie, les éléments de la personnalité qui font partie des documents déposés, par tous moyens et autant de fois que l'organisateur l'estime nécessaire, aux fins de présentation, de communication et de promotion concernant le concours, les candidats et les créations de ces derniers, y compris dans le cadre de la communication institutionnelle de L'École La Fontaine et du Lions Club Montluçon Concordia.

La présente autorisation est conférée à durée indéterminée. Par conséquent, le candidat/participant peut demander la résiliation de manière unilatérale à tout moment. La résiliation ne vaudra que pour l'avenir. A compter du jour où l'école a été informée de la volonté du candidat/participant de mettre fin à l'autorisation d'utilisation, l'école dispose d'un délai de trois mois pour retirer les moyens de diffusion des informations sur lesquelles apparaît le candidat/participant.

## **12. Litiges**

Le présent Règlement est soumis au droit français. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent Règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement et en dernier ressort par L'École La Fontaine et le Lions Club Montluçon Concordia. Tout différend entre les organisateurs et un candidat concernant, la portée, l'existence, la validité, l'interprétation, et l'application du présent règlement sera réglé amiablement entre les parties, ou à défaut, par les tribunaux compétents de Montluçon.